

COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE AVEC LES PARENTS DU COLLECTIF DE

L'ECOLE DU BOUTEILLIER

MERCREDI 27 FEVRIER 2008

Etaient présents : MM. MESSAGER – THOREAU
Mmes DANILO – HAUPAS – GUILBERT
14 membres du collectif

Monsieur Le Maire fait lecture du courrier daté du 21 février du collectif et explique qu'il a décidé, dès la réception de cette lettre, avec ses collègues du Bureau Municipal, de cette rencontre afin de vous présenter quelques pistes.

Il remercie Eddy THOREAU et Patricia HAUPAS qui ont suivi ce dossier depuis 4 semaines, et surtout durant ces quinze derniers jours où les odeurs se sont intensifiées.

Monsieur Le Maire ne juge pas opportun de reprendre le dossier depuis le début, mais plutôt depuis le retour des enfants dans leur école le 28 janvier 2008, d'autant plus que les odeurs ressenties semblent différentes de celles qui étaient perçues auparavant.

A la lecture des rapports transmis par les Directrices et Monsieur HUC, les odeurs se font davantage sentir depuis deux semaines, et ne sont plus localisées dans les trois salles du départ. Il semble aussi que des enfants et adultes ont des picotements autour des lèvres, ce qu'il n'y avait pas il y a quelques semaines.

Monsieur Le Maire décrit ensuite les mesures envisagées par la mairie dans les jours prochains :

1 – un nettoyage haute vapeur, sans aucun produit a été réalisé aujourd'hui dans les trois salles où les odeurs ont été présentes plus souvent durant les quatre dernières semaines : la salle informatique, la classe de Madame HOUZEAU et la bibliothèque.

Cette idée avait été soumise par Monsieur et Madame PAYEUR, ce type de nettoyage avait été réalisé dans un avion et s'était révélé efficace. Si cela est le cas dans l'école du Bouteillier, ce nettoyage sera étendu à l'ensemble de l'école. Les personnes qui ont procédé à ce nettoyage ont bien senti les odeurs avant le nettoyage.

Monsieur PAYEUR fait remarquer que, compte tenu des éléments disponibles : les symptômes médicaux et les odeurs le nettoyage à haute vapeur était la seule piste, la seule solution pouvant être envisagée.

2 - Monsieur CHESNEL a recherché un cabinet susceptible de faire des recherches sur les odeurs persistantes. Le cabinet CAP ENVIRONNEMENT se propose, au moyen de capteurs, d'identifier les composés odorants présents dans les différents locaux afin de trouver l'origine des nuisances. Le Bureau Municipal, lors de sa réunion du 25 février 2008, a décidé de lancer cette étude. La commande a été passée et les prélèvements seront effectués dans la première quinzaine de mars. Les résultats ne pourront cependant pas être communiqués avant 15 jours, et un rapport final avant 20 à 25 jours. Le coût est de 5 250 euros TTC.

3 - Le dossier de dépôt de plainte auprès de Monsieur Le Procureur a été complété par les derniers éléments..

4 - Un courrier a été envoyé à Monsieur HUC, afin de lui demander ce que pensent les médecins scolaires des troubles de santé des enfants et des adultes mentionnés dans les relevés des directrices.

5 - Il a été demandé à la société de maintenance des alarmes de la commune de nous communiquer un relevé de toutes les entrées et sorties : sur la semaine du 18 au 25 février 2008, il y a des éléments étonnants : le 18 février, des entrées rapprochées à 19 h 40 et 19 h 51 avec des sorties à 19 h 47 et 19 h 55 (7 et 4 minutes). Les parents expliquent qu'à 19 h 40, ce sont eux qui sont allés à l'école. Le 25 février, on constate une entrée à 17 h 30 et une sortie à 17 h 31.

Il est expliqué que l'on ne peut affiner plus ces données, car au départ, le système n'a pas été conçu comme un contrôle d'accès, mais simplement comme une alarme, dans le but d'assurer la sécurité du bâtiment.

Monsieur Le Maire explique que l'on pourrait s'orienter vers le remplacement de ce système par un contrôle d'accès biométrique.

6 - Autre piste : si les odeurs persistent et sont encore présentes à la rentrée le 10 mars, il sera envisagé une surveillance de l'école nuit et jour par des vigiles pendant plusieurs journées. Ceux-ci seront chargés de contrôler les accès, de noter toute entrée et sortie, de relever les informations concernant les odeurs : les jours, heures ; endroits, durée, intensité et de nous communiquer toutes ces données.

7 - Monsieur Le Maire a questionné le Directeur du CIG de Gonesse (Curage industriel de Gonesse) : de telles odeurs peuvent être rencontrées en cas de désiphonage des réseaux (non utilisation de lavabos, dessèchement des siphons). Il y a alors des remontées, des bouffées d'odeur âcre.

Monsieur PAYEUR pense que ce n'est pas le cas : il n'y a aucune odeur dans les toilettes, ni au niveau des siphons. Il fait également remarquer que les odeurs ne sont plus les mêmes qu'auparavant. Elles sont maintenant nauséabondes, souvent fortes et prennent à la gorge.

Madame CLAERBOUT évoque le rapport rédigé par la société AKREMI France qui expliquait les odeurs notamment par la présence de moquette dans une salle du 1^{er} étage, la structure bois dans la bibliothèque. Ne pourrait-on pas leur demander de revenir et d'aller plus loin dans leur analyse ?

Monsieur DELANGLE demande si les crédits nécessaires à la mise en place de la ventilation mécanique ont été inscrits au budget 2008. Monsieur Le Maire explique que

compte tenu du renouvellement du conseil municipal et sur le principe d'honnêteté vis-à-vis de la future équipe, aucun investissement substantiel n'a été inscrit hormis les restes à réaliser. Cependant, une ligne de dépenses non affectée a été prévue. Il sera donc possible de prévoir ces travaux après le renouvellement du Conseil Municipal.

Madame CLAERBOUT demande si la mairie a des retours sur les rapports transmis par Monsieur HUC à la D.D.A.S.S : réponse négative.

En ce qui concerne les femmes enceintes, Madame GUILBERT a posé la question aux services de la D.D.A.S.S. : il a été répondu par mail par le docteur JOANNARD, qu'il n'y avait pas plus de risques pour les femmes enceintes que pour les autres personnes présentes dans l'école.

Madame GAILLOT s'inquiète, comme d'autres parents, pour la santé des enfants : tant que l'on n'a pas les résultats de l'analyse de CAP ENVIRONNEMENT, que fait-on ? On ne sait pas si les odeurs sont toxiques ou pas.

Monsieur Le Maire explique que l'on ne pourra pas faire autrement que d'organiser à nouveau une réunion avec la présence de la D.D.A.S.S. et de l'Education Nationale.

Monsieur PAYEUR suggère effectivement une réunion du collectif avec les institutions, la Municipalité, plutôt qu'une grande réunion avec tous les parents. Un compte rendu sera ensuite transmis à l'ensemble des parents. Madame GAILLOT souligne le fait que les parents ne doivent pas se sentir exclus, et qu'il appartient au collectif de les informer par écrit et de se faire le relais de la mairie. Une réunion avec l'ensemble des parents est inutile. Le principal est la bonne information.

Monsieur Le Maire met à disposition du collectif le site de la commune et le service de reprographie pour tous les documents qu'ils souhaitent communiquer aux parents.

Madame PAYEUR explique que l'hôpital de GONESSE, suite à l'accueil de plusieurs enfants victimes de troubles de la santé liés aux odeurs, a ouvert une « veille sanitaire » depuis plusieurs semaines, ce qui est loin d'être anodin. Monsieur Le Maire précise qu'il n'était pas informé de ce fait, et s'engage à envoyer un courrier à l'hôpital pour leur demander des précisions.

Madame CLAERBOUT demande à qui incombe la responsabilité de l'école : Réponse de Monsieur Le Maire : en ce qui concerne les bâtiments : la commune, pour ce qui est de la santé, c'est l'Etat.

Monsieur DELANGLE suggère, pour un meilleur suivi de l'évolution du dossier, et une meilleure information, la mise en place d'un tableau de bord synthétique. Monsieur Le Maire s'engage à ce que cela soit fait.

En fonction de l'évolution de la situation dans l'école, une nouvelle réunion avec le collectif sera organisé très rapidement. .

